

JANVIER 2020

SOUTENIR LE
COURTAGE ET
FAVORISER SON
DÉVELOPPEMENT
**AU BÉNÉFICE DU
CONSOMMATEUR**


CONSULTATIONS
PRÉBUDGÉTAIRES
BUDGET 2020-2021



RCCAQ

Regroupement des cabinets de
courtage d'assurance du Québec

TABLE DES MATIÈRES



SOMMAIRE EXÉCUTIF.....	3
INTRODUCTION	4
1. Développer de nouvelles voies pour favoriser le recrutement de la main-d'œuvre.....	6
2. S'investir dans le virage numérique	8
3. Outiller le courtier en cybersécurité pour mieux protéger le consommateur	11
4. Protéger le dynamisme économique régional du Québec face aux enjeux en assurance commerciale	13
CONCLUSION	16

SOMMAIRE EXÉCUTIF

LE REGROUPEMENT DES CABINETS DE COURTAGE D'ASSURANCE DU QUÉBEC (RCCAQ) REGROUPE PLUS DE 4 200 COURTIERS CERTIFIÉS EN ASSURANCE DE DOMMAGES RÉPARTIS DANS PLUS DE 450 CABINETS ET SUCCURSALES À TRAVERS LA PROVINCE.

EN 2017, LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE L'INDUSTRIE DU COURTAGE AU QUÉBEC S'ÉLEVAIENT À 630 M\$, TANDIS QUE LES RECETTES GOUVERNEMENTALES ESTIMÉES, GÉNÉRÉES PAR LES TAXES SUR LES PRODUITS ET LA PRODUCTION, ÉTAIENT DE L'ORDRE DE 52 M\$¹.

Tout en s'assurant de respecter la protection du consommateur, le RCCAQ a pour mission de promouvoir et défendre les intérêts socio-économiques des cabinets et courtiers en assurance de dommages en leur donnant une voix auprès du législateur et des organismes réglementaires ainsi qu'auprès du public.

À l'occasion de l'élaboration du Budget 2020-2021 du gouvernement du Québec, le RCCAQ soumet son mémoire incluant quatre recommandations qui permettront au courtage de continuer à se développer.

1.

Créer une nouvelle version des missions internationales de recrutement avec des représentants de plusieurs industries, plutôt qu'avec des entreprises seules. Ces **Journées Québec +** auraient comme objectif de recruter des talents dans des pays francophones et d'optimiser la représentation de secteurs d'activités qui font face actuellement à un manque de main-d'œuvre.

2.

Créer un fonds doté de 4 millions de dollars afin d'optimiser le travail des cabinets de courtage en assurance de dommages, notamment les plus petits, et de les rendre plus compétitifs auprès de joueurs majeurs comme les assureurs directs.

3.

Favoriser la sensibilisation et l'accompagnement des cabinets de courtage sur les questions de **cybersécurité** afin de garantir une meilleure protection des données personnelles et confidentielles des consommateurs et entreprises du Québec.

4.

Mettre sur pied un **Forum d'échange** permanent entre le régulateur, le gouvernement et le secteur de l'assurance afin d'aborder l'avenir et l'évolution de l'industrie en plus de traiter d'enjeux courants, tels que ceux actuellement présents en **assurance des entreprises**.

INTRODUCTION



LE REGROUPEMENT DES CABINETS DE COURTAGE D'ASSURANCE DU QUÉBEC (RCCAQ) TIENT À RÉPONDRE À L'INVITATION DU MINISTRE DES FINANCES, ERIC GIRARD, À S'EXPRIMER SUR LES ORIENTATIONS DU SECOND BUDGET DE SON GOUVERNEMENT.

Le RCCAQ souhaite profiter de l'occasion offerte pour saluer le travail effectué au cours de la dernière année par le gouvernement du Québec et l'Autorité des marchés financiers (L'Autorité). Depuis le 13 décembre dernier, nous nous appuyons sur un nouveau Règlement sur le courtage en assurance de dommagesⁱⁱ. Les changements demandés entraînent une période de transition pour de nombreux cabinets de courtage, dépendamment de leur taille ou de leur modèle, mais nos membres font tous les efforts requis pour s'adapter à ce nouvel encadrement.

Au cours des prochaines années, les membres du RCCAQ connaîtront une autre période de transformation importante alors que les nouvelles technologies prennent de plus en plus de place et que les changements climatiques ont des impacts de plus en plus importants.

Créateurs de richesse et d'emplois bien rémunérés, les cabinets membres du RCCAQ regroupent plus de 4 200 courtiers certifiés en assurance de dommages répartis sur l'ensemble du territoire du Québec. Au total, ceux-ci agissent au sein de 450 cabinets et succursales.

Au service de leurs clients, les courtiers en assurance de dommages protègent à la fois le patrimoine financier des consommateurs et celui des entreprises. À cet égard, le courtage représente 52,6 % de l'ensemble du marché de l'assurance de dommages au Québec et près de 78,9 % du marché de l'assurance des entreprisesⁱⁱⁱ.

Par leur forte implication dans le secteur commercial, les courtiers en assurance de dommages soutiennent les entreprises du Québec en leur permettant de répondre aux critères d'assurance imposés par la plupart des créanciers, donneurs d'ordre ou clients internationaux et participent ainsi activement au dynamisme économique de l'ensemble des régions.

Les retombées économiques de l'industrie au Québec, en 2017, s'élevaient à 630 M\$ tandis que les retombées fiscales étaient de l'ordre de 52 M\$^{iv}.

À l'échelle nationale, le RCCAQ compte, en tant que membre, sur l'appui de l'Association des courtiers d'assurances du Canada (ACAC), laquelle regroupe 11 associations provinciales, totalisant plus de 35 000 courtiers en assurance de dommages.

UNE INDUSTRIE EN TRANSFORMATION PRÉSENTE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Dans le cadre de sa mission, le RCCAQ veille à ce que les mesures mises en place par les autorités législatives et réglementaires favorisent une saine compétition entre tous les acteurs de la chaîne de distribution de produits d'assurance de dommages, tout en protégeant l'intérêt du consommateur et des entreprises.

À l'occasion des consultations prébudgétaires 2020-2021, le RCCAQ souhaite proposer des pistes visant à :

- Développer la force économique des différentes régions du Québec en maintenant et en créant des emplois partout au Québec;
- Moderniser et assurer la pérennité de notre industrie;
- Protéger et sécuriser encore davantage les consommateurs et entreprises.

1. Développer de nouvelles voies pour favoriser le recrutement de la main-d'œuvre

LE QUÉBEC VIT ACTUELLEMENT UNE PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE ET NOTRE INDUSTRIE N'ÉCHAPPE PAS À CETTE RÉALITÉ. DE FAÇON UNANIME, LES MEMBRES DU RCCAQ NOUS FONT PART DE LEURS PRÉOCCUPATIONS FACE AUX DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT QU'ILS RENCONTRENT.

D'AILLEURS SELON EMPLOI QUÉBEC^v, LA PROFESSION DE COURTIER EN ASSURANCE EST EN DÉFICIT DE MAIN-D'ŒUVRE DANS DE NOMBREUSES RÉGIONS DU QUÉBEC.

Les cabinets de courtage en assurance dommages offrent des emplois de qualité et bien rémunérés. En effet, la moyenne de la rémunération pour les principaux emplois s'établit à 51 832 \$. Selon les différents postes occupés, la rémunération oscille entre 40 911 \$ et 72 090 \$^{vi}.

Depuis plusieurs années, nous déployons des efforts pour augmenter nos succès de recrutement. Nos membres participent à des foires d'emplois, ils rencontrent des étudiants dans les établissements d'enseignement et utilisent les nombreux moyens connus par les spécialistes en ressources humaines. Il faut toutefois constater que ces efforts traditionnels ne sont plus suffisants et il nous faut penser à de nouvelles solutions.

Le gouvernement du Québec organise déjà des « Journées Québec » à l'étranger dans l'objectif de recruter des talents. Nous croyons que ces initiatives sont très utiles pour de nombreuses entreprises. En revanche, il est difficile pour une petite entreprise de participer à une telle mission.

Au frein que représentent les coûts de déplacement, s'ajoutent des enjeux liés à la réalité entrepreneuriale des cabinets de courtage. Particulièrement dans le cas de cabinets de petite taille, il est très difficile de pouvoir s'absenter pour une longue période afin de participer à ce type d'événements, et ce, surtout si la démarche de recrutement ne concerne qu'une ou deux personnes. Les coûts et le temps peuvent donc empêcher les plus petites entreprises de

participer à des initiatives qui pourtant les aideraient à pallier le manque de main-d'œuvre qui les affecte.

Le RCCAQ propose, dans le cadre de ces consultations, que le gouvernement du Québec organise des missions de recrutement basées sur un modèle différent. En effet, nous suggérons la création de missions où des représentants de diverses industries et des regroupements professionnels, comme le RCCAQ, pourraient participer au nom de leurs membres.

L'objectif serait alors de promouvoir les secteurs d'activités concernés et les différents métiers qui s'y rattachent plutôt qu'un emploi précis dans une entreprise donnée. Le Gouvernement du Québec pourrait ainsi viser des marchés francophones comme la France, la Belgique, la Suisse, le Maroc ou autres pour tenir ces événements.

L'objectif d'une telle mission serait de permettre à des PME de faire du recrutement international pour des postes qu'elles ne sont pas en mesure, actuellement, de combler et qui nécessiteraient un temps de transition de connaissance raisonnable.

Nous sommes d'avis que de nombreux domaines de l'économie québécoise, comme les secteurs industriels, des technologies de l'information et de l'agriculture qui vivent une grave pénurie de main-d'œuvre, pourraient s'intéresser à des missions de ce type et que cette nouvelle version des Journées Québec permettrait une coordination plus efficace du recrutement pour des entreprises de plus petite taille.

RECOMMANDATION

Créer de nouvelles **missions internationales de recrutement** avec des représentants de plusieurs industries, plutôt que des entreprises seules, afin de viser le recrutement de travailleurs francophones. Ces **Journées Québec +** pourraient avoir rapidement un impact sur les manques de main-d'œuvre.

2.

S'investir dans le virage numérique

À LA SUITE DE LA PUBLICATION PAR L'AUTORITÉ, EN DÉCEMBRE 2019, DES NOUVEAUX RÈGLEMENTS QUI ENCADRENT LES CABINETS DE COURTAGE EN ASSURANCE DE DOMMAGES, LES MEMBRES DU RCCAQ RÉVISENT ET, AU BESOIN, AJUSTENT LEURS PROCÉDURES AFIN DE SE CONFORMER ET DE RÉPONDRE AUX NOUVELLES EXIGENCES.

DÉJÀ, LES CABINETS APPORTENT LES MODIFICATIONS NÉCESSAIRES ET NOUS SOMMES CONVAINCUS QUE LE CONSOMMATEUR SORTIRA GAGNANT DE CES CHANGEMENTS.

Au cours des dernières années, le RCCAQ a mentionné publiquement à de nombreuses reprises que notre industrie vivait une intense période de transformation. Les nouvelles technologies, les nouvelles manières de travailler et les changements climatiques ne sont que quelques-uns des facteurs qui influencent le travail des cabinets de courtage en assurance de dommages.

Aujourd'hui, les technologies sont des outils essentiels au développement et au bon fonctionnement de notre industrie. Le consommateur est de plus en plus exigeant et cherche à obtenir les services requis dans un temps de plus en plus court. La révision elle-même de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers (LDPSF)*, adoptée en juin 2018, a accéléré ce phénomène en permettant la vente de produits d'assurance de dommages par Internet.

D'ailleurs, de grandes entreprises dans notre secteur offrent déjà des produits d'assurance de dommages directement sur Internet. Pour un plus grand joueur dont les moyens financiers ne sont d'aucune mesure avec de plus petites entreprises, un tel investissement est, en effet, plus rapidement rentable.

Pour une PME, la situation est différente. Si certaines réussissent à s'engager dans cette voie, peu de petites entreprises ont les moyens techniques, opérationnels ou financiers, d'acquérir une telle plateforme. Les coûts notamment deviennent un frein à leur développement et la survie d'un cabinet peut en dépendre.

Le RCCAQ est toujours très fier de représenter des entreprises qui se situent dans l'ensemble des régions du Québec. Pour maintenir une forte présence sur l'ensemble du territoire du Québec et assurer aux consommateurs la possibilité de choisir le mode de distribution qui

leur convient, nous défendons avec vigueur le principe selon lequel les différents acteurs d'une même industrie doivent être en mesure d'offrir des services comparables.

Dans le domaine du commerce de détail, le gouvernement du Québec a bien saisi cet enjeu et donne accès à des subventions pour la mise sur pied de sites de vente en ligne et de gestion des inventaires^{vii}.

Le domaine du courtage en assurance de dommages a des besoins comparables, quoique plus complexes, notamment en regard de la vente de produits d'assurance par Internet et des investissements liés à la mise en place de plateformes transactionnelles.

À ce titre, le RCCAQ croit être en mesure de faire une proposition qui viendrait aider les cabinets de courtage tout en optimisant l'impact financier pour le gouvernement du Québec.

Nous proposons donc que le gouvernement du Québec mette sur pied un fonds de 4 millions de dollars pour aider l'automatisation et la numérisation des entreprises de services que sont les cabinets de courtage en assurance de dommages. Sur la base de ce fonds d'aide, le RCCAQ proposerait un projet d'envergure aux cabinets qui souhaiteraient offrir un service en ligne.

Grâce à un tel appui du gouvernement, ces cabinets pourraient bénéficier d'un système de vente en ligne centralisé sécuritaire et en français (sachant que bien souvent des projets de cet ordre sont uniquement en anglais et que la traduction devient ensuite excessivement coûteuse pour une PME.)

Le RCCAQ développerait un projet de plateforme transactionnelle accessible auprès de ses membres. Les cabinets de courtage en assurance de dommages seraient ainsi véritablement engagés dans un virage numérique et résolument modernes. De plus, permettre à une industrie de se regrouper derrière des projets communs pourrait mener à des économies d'échelle et les cabinets auraient à verser des sommes moins importantes pour leur réalisation.

À titre d'exemple, en décembre dernier, l'Office québécois de la langue française a octroyé une aide financière au RCCAQ afin de nous aider à mettre en place au Québec, en français, un service d'agent conversationnel (Chatbot) requérant l'intelligence artificielle. Le RCCAQ est en cours de réalisation de ce mandat et vise ainsi offrir aux cabinets de courtage un service en français à la fine pointe de la technologie.

Grâce à ce fonds du gouvernement, le RCCAQ pourrait également soumettre d'autres projets structurants à l'attention de ses membres tout en garantissant leur autonomie. En effet, de tels projets basés sur l'innovation sont aujourd'hui indispensables à la pérennité des cabinets de courtage et le soutien financier qu'ils requièrent gagnerait à provenir d'un fonds instauré par le gouvernement plutôt que par des partenaires d'affaires, tels que les assureurs.

RECOMMANDATION

Créer un fonds de **4 millions de dollars** pour financer des projets d'**automatisation** et de **numérisation** pour les cabinets de courtage. Un tel investissement permettrait de soutenir le virage numérique que ces derniers doivent emprunter, de favoriser leur autonomie face à leurs partenaires d'affaires et de **maintenir des emplois de qualité dans les régions**.

À même ce fonds, le RCCAQ propose de mettre en place des **projets technologiques communs innovants et structurants** pour l'industrie et qui, par le principe d'économie d'échelle, permettraient également d'optimiser les coûts qui y sont associés.

3.

Outiller le courtier en cybersécurité pour mieux protéger le consommateur

AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE, UN ENJEU MAJEUR POUR UN GRAND NOMBRE D'ORGANISATIONS, PRIVÉES OU PUBLIQUES, S'EST IMPOSÉ À LA POPULATION QUÉBÉCOISE : LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES.

EN EFFET, LES ÉVÉNEMENTS VÉCUS PAR DESJARDINS ET EQUIFAX, POUR NE NOMMER QUE CES DEUX GROUPES, ONT PERMIS DE RAPPELER L'IMPORTANCE DE BIEN PROTÉGER LES DONNÉES DES CONSOMMATEURS.

Les membres du RCCAQ ont ces mêmes préoccupations depuis longtemps. Il y a quelques années déjà, la télématique soulevait des questions connexes en lien avec la protection des données personnelles et la propriété de ces mêmes données. La progression de la technologie vient donc nécessairement avec son pendant, soit la question de la cybersécurité.

Dans l'ensemble des cabinets de courtage, la protection des données personnelles et du patrimoine financier est une priorité au cœur même de leurs activités. Il est par ailleurs nécessaire de rappeler le rôle fondamental que jouent les courtiers en assurance de dommages auprès de leurs clients, et tout particulièrement dans ce cas, leurs clients commerciaux. Bien plus qu'un simple « intermédiaire » en assurance, le courtier joue pleinement son rôle en sensibilisant et conseillant adéquatement ses clients face aux questions de cybersécurité. Avec près de 80 %^{viii} du marché de l'assurance commerciale représenté par les courtiers, ces derniers sont indubitablement des acteurs clés pour les entreprises du Québec.

Nous croyons donc que le gouvernement du Québec devrait favoriser les initiatives de regroupements, tels que le RCCAQ, qui peuvent offrir à leurs membres des solutions de sensibilisation, d'accompagnement et de formation en cybersécurité et ce, particulièrement dans des domaines d'activités aussi sensibles que ceux du secteur financier.

Au cours des prochaines années, des situations similaires à ce que nous avons connu en 2019 risquent de se répéter et si nous souhaitons mettre un frein à ce problème, il est essentiel de sensibiliser et former davantage les travailleurs des industries visées et de bien outiller les entrepreneurs pour s'en prémunir.

Dans l'industrie des cabinets de courtage en assurance de dommages, le RCCAQ cherche donc à mettre en place un programme complet de sensibilisation et formation permettant de mieux outiller les courtiers face aux enjeux de cybersécurité.

Avec le soutien financier du gouvernement du Québec, un tel programme mené par le RCCAQ et accessible à près de 4 200 courtiers permettrait d'améliorer la portée de ses bénéfiques et d'en optimiser le déploiement.

RECOMMANDATION

Le gouvernement du Québec favorise des initiatives de **sensibilisation et de formation** pour les entreprises qui, à l'instar des cabinets de courtage en assurance de dommages, travaillent à partir de données personnelles et confidentielles des consommateurs et entreprises. Dans le contexte d'innovations technologiques constantes, favoriser les meilleures pratiques pour la **protection des données des consommateurs et des entreprises** est une priorité.

4.

Protéger le dynamisme économique régional du Québec face aux enjeux en assurance commerciale

LE SECTEUR DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES COMPREND DEUX VOLETS PRINCIPAUX : LES PROTECTIONS D'ASSURANCE À L'ATTENTION DES CONSOMMATEURS ET CELLES ADRESSÉES AUX ENTREPRISES.

CE DOMAINE DE L'ASSURANCE COMMERCIALE FAIT FACE ACTUELLEMENT À DES ENJEUX MAJEURS QUE NOUS AVONS DÉJÀ EU L'OCCASION D'ABORDER AVEC LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MAIS QUE NOUS CROYONS PERTINENT DE RÉITÉRER.

Au cours des deux dernières années, plusieurs entreprises québécoises, certaines mêmes médiatisées, ont connu une situation complexe en raison de leur difficulté à assurer leurs activités. En effet, les courtiers en assurance de dommages se trouvent très fréquemment face à des assureurs qui refusent de couvrir leurs clients ou encore qui n'assurent pas en totalité leur risque.

Alors que cinq à six ans plus tôt, un ou deux assureurs pouvaient suffire à assumer un risque, c'est aujourd'hui une dizaine d'assureurs qu'il est souvent nécessaire de convaincre, pour permettre à l'entreprise de poursuivre ses activités. En l'absence d'une protection adéquate, certains dossiers peuvent même aboutir à des situations alarmantes où une entreprise poursuivra ses activités sans une couverture d'assurance suffisante ou encore se verra contrainte de fermer ses portes. Ce sont alors des emplois et plus largement une économie locale qui sont à risque.

Plusieurs facteurs combinés ont mené à ce contexte de marché « dur » :

Les changements climatiques, dans un premier temps, ont entraîné une augmentation des sinistres, tendance que les assureurs et les experts prévoient à la hausse.

En assurance, une incertitude reliée aux questions environnementales peut avoir un effet majeur pour le consommateur, notamment sous forme de hausse des prix. Selon le dernier rapport annuel du Bureau d'assurance du Canada, les catastrophes naturelles ont augmenté de façon spectaculaire au cours de la dernière décennie. Entre 2000 et 2010, la moyenne annuelle des sommes réclamées a quadruplé.

En 2016, au Canada, ce sont près de 5 milliards^{ix} de dollars qui ont été payés par les assureurs pour couvrir les coûts reliés aux dommages causés par les événements météorologiques extrêmes. Les impacts des changements climatiques, notamment en regard des risques de catastrophes naturelles comme les inondations et les tremblements de terre, sont une préoccupation pour les membres du RCCAQ.

Parallèlement en 2018, le Bureau du surintendant des institutions financières sur le plan fédéral a déposé un projet qui vise notamment à modifier les règles de capitalisation des assureurs. Cette situation oblige donc les compagnies d'assurance à réduire leurs capacités ou à se retirer de certains segments, alors même que leur nombre diminue au Québec.

À cela s'ajoutent la dégradation des ratios combinés moyens des assureurs (notamment liée à l'évolution des technologies et l'augmentation de la gravité des sinistres en assurance automobile) ainsi que l'incertitude concernant le Brexit (plusieurs assureurs ayant leur siège social en Grande Bretagne). Les assureurs de dommages et les réassureurs connaissent donc une perte d'attractivité sur les marchés boursiers qui les incite à une certaine prudence dans la gestion de leur portefeuille.

Dans ce contexte, les assureurs ont des préoccupations qui se répercutent sur l'offre que les courtiers en assurance commerciale peuvent proposer à leurs clients. Tel qu'indiqué précédemment, le manque ou l'absence d'assurance pourrait ultimement placer des entreprises en défaut d'honorer leurs engagements financiers face à leurs créanciers, menant éventuellement à leur fermeture et à la perte des emplois correspondants.

Bien que relativement isolé en ce moment, un tel scénario pourrait se présenter de plus en plus fréquemment. L'offre disponible pour des entreprises plus à risque en termes d'assurance de dommages, telles que des centres de tri par exemple, est en forte baisse. Actuellement, il y a déjà un impact financier pour certaines entreprises, mais si aucun geste n'est posé, la situation risque d'empirer rapidement.

Lors des consultations prébudgétaires 2019-2020, le RCCAQ recommandait la création d'un Forum permanent d'échange entre le gouvernement, le régulateur et l'industrie. Le RCCAQ est toujours d'avis qu'un dialogue soutenu entre les différentes parties s'impose afin de s'adapter à ces nouvelles réalités qui affectent l'industrie et plus largement l'économie du Québec en entier.

Par exemple dans le contexte actuel, le Forum serait l'occasion de discuter des balises à mettre en place afin d'autoriser des assureurs canadiens, même s'ils ne sont pas enregistrés au Québec, à assurer des entreprises sur le territoire québécois lorsque la situation l'exige. Par le passé, lors d'inondations majeures, des démarches comparables ont été faites pour permettre à des experts en sinistre, inscrits dans d'autres provinces canadiennes, de venir

ponctuellement prêter main-forte au Québec. Cette proposition pourrait se faire particulièrement lorsque des assureurs licenciés à l'Autorité ont déjà confirmé leur participation à la couverture d'un risque.

Dans la même lignée, il serait également pertinent de réduire les frais et les délais pour l'obtention du permis de courtier spécial, requis pour pouvoir offrir les produits d'un assureur qui ne détient pas de permis au Québec.

Le RCCAQ croit qu'afin de mieux protéger l'ensemble des consommateurs, un tel Forum devrait être mis sur pied dans les plus brefs délais. L'industrie de l'assurance de dommages est appelée à changer rapidement afin de s'adapter aux nouvelles réalités.

RECOMMANDATION

Mettre sur pied un **Forum d'échange permanent** entre le régulateur, le gouvernement et l'industrie afin d'aborder l'avenir du courtage et l'évolution de l'industrie en plus de traiter d'enjeux courants, et ce, au bénéfice du consommateur et des entreprises.

Utiliser le Forum pour réfléchir et **mettre en place des solutions concrètes**, telles que permettre à des assureurs canadiens, qui ne sont pas inscrits au Québec, de contribuer à assurer des entreprises sur le sol québécois et éviter que des emplois ne se perdent en raison d'insuffisance de couverture d'assurance.

CONCLUSION

Le Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ) remercie le ministre des Finances, Eric Girard, de lui avoir permis de soumettre ses idées dans le cadre des consultations prébudgétaires 2020-2021.

Ce mémoire permet d'expliquer comment le RCCAQ entend poursuivre sa collaboration avec le gouvernement du Québec afin d'atteindre des objectifs communs qui visent l'intérêt des consommateurs et entreprises du Québec.

Les courtiers en assurance de dommages contribuent activement à l'économie québécoise. Comme entrepreneurs investis par leur travail dans l'ensemble des régions, ils participent au dynamisme régional économique. Également, à travers leur relation avec leurs clients, ils jouent un rôle clé de protection du patrimoine financier et de soutien au bon fonctionnement des entreprises.

Nos recommandations ont comme but de permettre à notre industrie d'évoluer à la même vitesse que l'économie québécoise afin de maintenir une garantie de choix et de protection pour le consommateur.

ⁱ Association des courtiers d'assurance du Canada, Étude sur la contribution économique, Deloitte, Avril 2019, page 3

ⁱⁱ <https://lautorite.qc.ca/professionnels/reglementation-et-obligations/distribution-de-produits-et-services-financiers/reglementation/#c45530>

ⁱⁱⁱ <https://portail-assurance.ca/article/parts-de-marche-le-courtage-limite-les-pertes/>

^{iv} Association des courtiers d'assurance du Canada, op.cit. Note i

^v État d'équilibre du marché du travail, Diagnostics pour 500 professions, Édition 2018, Emploi- Québec, page 16

^{vi} Ad Hoc Recherche, Rapport d'enquête sur la rémunération des cabinets de courtage d'assurance de dommages du Québec, 2018

^{vii} https://www.economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/par-secteur-dactivite/commerce-de-detail/page/accompagnement-23038/?tx_igaffichagepages_pi1%5Bmode%5D=single&tx_igaffichagepages_pi1%5BbackPid%5D=71&tx_igaffichagepages_pi1%5BcurrentCat%5D=&cHash=1c0ea97154deef094c722b9daac019c2

^{viii} Portail du Journal de l'assurance, op. cit. Note iii

^{ix} https://bac-quebec.qc.ca/media/4498/edi_qc_fr_2017.pdf